



72 rue Aristide Briand  
76650 Petit Couronne  
Tél : 02.35.67.31.55  
Fax : 09.67.18.94.31  
contact@hazmat.fr

**ATTESTATION DE COMPETENCE NUMERO : ENT-2015-03-002**

**Formation destinée aux travailleurs effectuant des interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.**

Code du travail Section n° :3 Sous-section n°:4 Article R4412-139, remplacé par l'Article R.4412.94 titre 2° du Décret du 04 mai 2012

Je soussigné, Christophe BLUM responsable de la Société HazMat Consulting, certifie que :

Mr : ALEXIS SETTICASI

Né(e) le : 21/10/1969

A suivi l'intégralité du stage :

Formation initiale ou  Recyclage

Qui s'est déroulé à : 16 rue Julien à Yerres (91330)

Déclaration d'existence n° : en cours

Session : les 16-17 et 18/02 et 05-06/03/2015

Animée par : Luc Offroy

Et a obtenu un avis :

Favorable ou  Défavorable

A l'issue du contrôle des acquis théoriques et pratiques

Conformément à l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante Sous-Section 3. Activités visées par ANNEXE 2 de l'arrêté et selon les articles du code du travail en vigueur

Date de la formation	16-17-18/02/2015 et 05-06/03/2015
Durée de la formation	5 jours
Date de délivrance de l'attestation de compétence	10/03/2015
Validité de l'attestation de compétence	3 ans

Cachet de l'organisme de formation	Signature du responsable de l'organisme de formation



72 rue Aristide Briand  
76650 Petit Couronne  
Tél : 02.35.67.31.55  
Fax : 09.67.18.94.31  
contact@hazmat.fr

**ATTESTATION DE COMPETENCE NUMERO : ENT-2015-03-003**

**Formation destinée aux travailleurs effectuant des interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.**

Code du travail Section n° :3 Sous-section n°:4 Article R4412-139, remplacé par l'Article R.4412.94 titre 2° du Décret du 04 mai 2012

Je soussigné, Christophe BLUM responsable de la Société HazMat Consulting, certifie que :

Mr : JACQUES DUVAL

Né(e) le : 30/12/1953

A suivi l'intégralité du stage :

Formation initiale ou  Recyclage

Qui s'est déroulé à : 16 rue Julien à Yerres (91330)

Déclaration d'existence n° : en cours

Session : les 16-17 et 18/02 et 05-06/03/2015

Animée par : Luc Offroy

Et a obtenu un avis :

Favorable ou  Défavorable

A l'issue du contrôle des acquis théoriques et pratiques

Conformément à l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante Sous-Section 3. Activités visées par ANNEXE 2 de l'arrêté et selon les articles du code du travail en vigueur

Date de la formation	16-17-18/02/2015 et 05-06/03/2015
Durée de la formation	5 jours
Date de délivrance de l'attestation de compétence	10/03/2015
Validité de l'attestation de compétence	3 ans

Cachet de l'organisme de formation	Signature du responsable de l'organisme de formation



72 rue Aristide Briand  
76650 Petit Couronne  
Tél : 02.35.67.31.55  
Fax : 09.67.18.94.31  
contact@hazmat.fr

**ATTESTATION DE COMPETENCE NUMERO : ENT-2015-03-001**

**Formation destinée aux travailleurs effectuant des interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.**

Code du travail Section n° :3 Sous-section n°:4 Article R4412-139, remplacé par l'Article R.4412.94 titre 2° du Décret du 04 mai 2012

Je soussigné, Christophe BLUM responsable de la Société HazMat Consulting, certifie que :

Mr : JEROME MORCANT

Né(e) le : 25/04/1975

A suivi l'intégralité du stage :

Formation initiale ou  Recyclage

Qui s'est déroulé à : 16 rue Julien à Yerres

Déclaration d'existence n° : en cours

Session : les 16-17 et 18/02 et 05-06/03/2015

Animée par : Luc Offroy

Et a obtenu un avis :

Favorable ou  Défavorable

A l'issue du contrôle des acquis théoriques et pratiques

Conformément à l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante Sous-Section 3. Activités visées par ANNEXE 2 de l'arrêté et selon les articles du code du travail en vigueur

Date de la formation	16-17-18/02/2015 et 05-06/03/2015
Durée de la formation	5 jours
Date de délivrance de l'attestation de compétence	10/03/2015
Validité de l'attestation de compétence	3 ans

Cachet de l'organisme de formation	Signature du responsable de l'organisme de formation



72 rue Aristide Briand  
76650 Petit Couronne  
Tél : 02.35.67.31.55  
Fax : 09.67.18.94.31  
contact@hazmat.fr

**ATTESTATION DE COMPETENCE NUMERO : ENC-2015-03-005**

**Formation destinée aux travailleurs effectuant des interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.**

Code du travail Section n° :3 Sous-section n°:4 Article R4412-139, remplacé par l'Article R.4412.94 titre 2° du Décret du 04 mai 2012

Je soussigné, Christophe BLUM responsable de la Société HazMat Consulting, certifie que :

Mlle : MARINE MOUNIER

Né(e) le : 29/02/1988

A suivi l'intégralité du stage :

Formation initiale ou  Recyclage

Qui s'est déroulé à : 16 rue Julien à Yerres (91330)

Déclaration d'existence n° : en cours

Session : les 16-17 et 18/02 et 05-06/03/2015

Animée par : Luc Offroy

Et a obtenu un avis :

Favorable ou  Défavorable

A l'issue du contrôle des acquis théoriques et pratiques

Conformément à l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante Sous-Section 3. Activités visées par ANNEXE 2 de l'arrêté et selon les articles du code du travail en vigueur

Date de la formation	16-17-18/02/2015 et 05-06/03/2015
Durée de la formation	5 jours
Date de délivrance de l'attestation de compétence	10/03/2015
Validité de l'attestation de compétence	3 ans

Cachet de l'organisme de formation	Signature du responsable de l'organisme de formation



72 rue Aristide Briand  
76650 Petit Couronne  
Tél : 02.35.67.31.55  
Fax : 09.67.18.94.31  
contact@hazmat.fr

**ATTESTATION DE COMPETENCE NUMERO : ENC-2015-03-004**

**Formation destinée aux travailleurs effectuant des interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.**

Code du travail Section n° :3 Sous-section n°:4 Article R4412-139, remplacé par l'Article R.4412.94 titre 2° du Décret du 04 mai 2012

Je soussigné, Christophe BLUM responsable de la Société HazMat Consulting, certifie que :

Mr : STANISLAS LURIENNE

Né(e) le : 09/04/1985

A suivi l'intégralité du stage :

Formation initiale ou  Recyclage

Qui s'est déroulé à : 16 rue Julien à Yerres (91330)

Déclaration d'existence n° : en cours

Session : les 16-17 et 18/02 et 05-06/03/2015

Animée par : Luc Offroy

Et a obtenu un avis :

Favorable ou  Défavorable

A l'issue du contrôle des acquis théoriques et pratiques

Conformément à l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante Sous-Section 3. Activités visées par ANNEXE 2 de l'arrêté et selon les articles du code du travail en vigueur

Date de la formation	16-17-18/02/2015 et 05-06/03/2015
Durée de la formation	5 jours
Date de délivrance de l'attestation de compétence	10/03/2015
Validité de l'attestation de compétence	3 ans

Cachet de l'organisme de formation	Signature du responsable de l'organisme de formation



72 rue Aristide Briand  
76650 Petit Couronne  
Tél : 02.35.67.31.55  
Fax : 09.67.18.94.31  
contact@hazmat.fr

**ATTESTATION DE COMPETENCE NUMERO : OP-2015-03-001**

**Formation destinée aux travailleurs effectuant des interventions sur des matériaux susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.**

Code du travail Section n° :3 Sous-section n°:4 Article R4412-139, remplacé par l'Article R.4412.94 titre 2° du Décret du 04 mai 2012

Je soussigné, Christophe BLUM responsable de la Société HazMat Consulting, certifie que :

Mr : GOURDELIER THOMAS

Né(e) le : 25/07/1994

A suivi l'intégralité du stage :

Formation initiale ou  Recyclage

Qui s'est déroulé à : 16 rue Julien à Yerres

Déclaration d'existence n° : en cours

Session : 05-06/03/2015

Animée par : Luc Offroy

Et a obtenu un avis :

Favorable ou  Défavorable

A l'issue du contrôle des acquis théoriques et pratiques

Conformément à l'Arrêté du 23 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante Sous-Section 3. Activités visées par ANNEXE 2 de l'arrêté et selon les articles du code du travail en vigueur

Date de la formation	05-06/03/2015
Durée de la formation	2 jours
Date de délivrance de l'attestation de compétence	10/03/2015
Validité de l'attestation de compétence	3 ans

Cachet de l'organisme de formation	Signature du responsable de l'organisme de formation